



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## MARCHANDISATION DES FEMMES ET DES FILLES EN EUROPE: C'EST TOUJOURS NON!

*Rassemblement devant la CEDH le 27 Novembre à 13h suivi d'une conférence de presse à 15h en soutien à la loi abolitionniste française mise en cause devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme*

Le **27 novembre 2023**, nos organisations féministes, de terrain et de survivantes de la prostitution, françaises et européennes, se mobiliseront pour défendre la non-marchandisation des femmes et des filles en Europe. Alors que la loi abolitionniste française et notamment sa disposition pénalisant l'achat d'actes sexuels est aujourd'hui mise en cause devant la Cour européenne des droits de l'Homme, nous souhaitons affirmer clairement notre soutien à la loi et au projet de société d'égalité entre les femmes et les hommes et de justice sociale qu'elle matérialise.

Notre collectif organisera un **rassemblement devant la Cour européenne des droits de l'Homme de 13h à 14h** auquel se joindront notamment des délégations françaises, allemandes et ukrainiennes. Une prise de parole sera organisée devant le parvis de la CEDH avec les différent.e.s intervenant.e.s. Nous invitons l'ensemble des citoyen.ne.s concerné.e.s à se joindre au rassemblement pour la sauvegarde des droits et de la dignité des femmes et des filles en Europe.

### Conférence de presse à 15h

A la suite du rassemblement se tiendra une conférence de presse à 15h dans les locaux du Mouvement du Nid **au 6 Rue d'Ingwiller.**



Seront présentes des  **survivantes de la prostitution et activistes françaises, allemandes, espagnoles et ukrainiennes, de représentantes d'associations de terrain ainsi que de la CGT**, qui feront part de leurs perspectives sur l'importance de la pénalisation de l'achat d'actes sexuels dans la lutte contre la marchandisation des femmes et des filles en Europe.

### **Intervenantes:**



#### **ROSEN HICHER**

**Survivante de la prostitution et activiste (France)**

*"Quelles que soient les situations, les 'clients' prostitueurs sont toujours des agresseurs. Ils ne sont ni victimes, ni mignons, ni gentils, ni normaux..."*



#### **AMELIA TIGANUS**

**Survivante de la prostitution, autrice de "La Revuelta de las Putas", Présidente de la Fédération des Femmes Abolitionnistes (Espagne)**

*"L'abolition c'est légiférer en faveur des droits humains et d'une société véritablement démocratique pour toutes les femmes."*



#### **JULIA DOROKHOVA**

**Survivante de la prostitution, avocate et directrice de l'organisation "All Ukrainian League of Legalife" (Ukraine)**



## **JONATHAN MACHLER**

**Directeur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution**

*"L'acte sexuel obtenu par les "clients" prostitueurs est toujours contraint, soit par la force physique des trafiquants et des proxénètes, soit par la contrainte socio-économique qui enferme les femmes et les filles systématiquement issues des groupes les plus marginalisés dans le système de la prostitution. Il s'agit d'une forme de violence sexiste qu'il est urgent d'abolir."*



## **CLAIRE QUIDET**

**Présidente du Mouvement du Nid (France).**

*"Tant que l'on accordera aux hommes le droit de disposer sexuellement des femmes contre de l'argent, on continuera de cautionner des rapports de pouvoir et de domination, et aucune égalité réelle entre les femmes et les hommes ne sera possible."*



## **SABINE REYNOSA**

**Membre de la CGT France**

*"A la loi du marché, nous opposons les principes d'inviolabilité et de non-patrimonialité du corps humain, corollaires du respect de la dignité de la personne".*



## **DELPHINE JARRAUD**

**Déléguée générale de l'Amicale du Nid**

*"Les violences du système prostitutionnel s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes et aux filles. Le premier maillon de ce système sont les acheteurs d'actes sexuels, de manière écrasante, des hommes, qui, au nom de leurs « pulsions » réduisent à des marchandises, non pas le corps des femmes et des filles (mais aussi d'autres hommes, de garçons et de personnes trans), mais leurs personnes toutes entières, avec des conséquences tant physiques que psychiques pour les victimes. Cette marchandisation s'inscrit à l'intersection des oppressions sexistes, économiques et racistes. Comme pour tout acte de violence sur autrui, l'acheteur doit être pénalisé."*



## **YVES SCELLES**

**Président de la Fondation Scelles**

*"Il faut maintenir la loi abolitionniste et pénaliser l'achat d'actes sexuels parce que la prostitution n'est rien d'autre qu'un viol organisé par les proxénètes et perpétré par les clients prostitueurs. C'est un viol, c'est un viol, c'est un viol."*



**Représentante de la Coordination française du Lobby européen des Femmes**



## HELENE FRITZON

**Députée du Parlement européen, S&D, FEMM, Suède**

*"Nous devons être en mesure d'envoyer un message clair. Il ne devrait pas être possible d'acheter le corps des filles et des femmes sur le marché intérieur de l'UE."*



## ANNE-LISE ROBIN

**Programme Officer, OSCE Office on Combatting Human Trafficking**

*« Si la demande est un moteur essentiel dans toutes les formes de traite, son rôle est d'autant plus prononcé dans les cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle, étant donné l'absence de distance entre la victime exploitée et l'« utilisateur » final. Les utilisateurs causent un préjudice grave et direct aux victimes, à la fois en encourageant le marché de la traite et par l'acte sexuel lui-même. »*



## MARIE KALTENBACH

**Activiste et membre du Comité de Pilotage du Bündnis Nordisches Modell (Allemagne)**

*"En Allemagne, notre législation qui considère la prostitution comme un travail est un échec et n'a fait qu'empirer la situation pour les femmes prostituées. La loi n'offre pas de protection, ni ne reconnaît la violence inhérente à la réalité de la prostitution. C'est inacceptable, l'Allemagne doit suivre la voie du Modèle Abolitionniste"*

# NOTE DE CONTEXTE

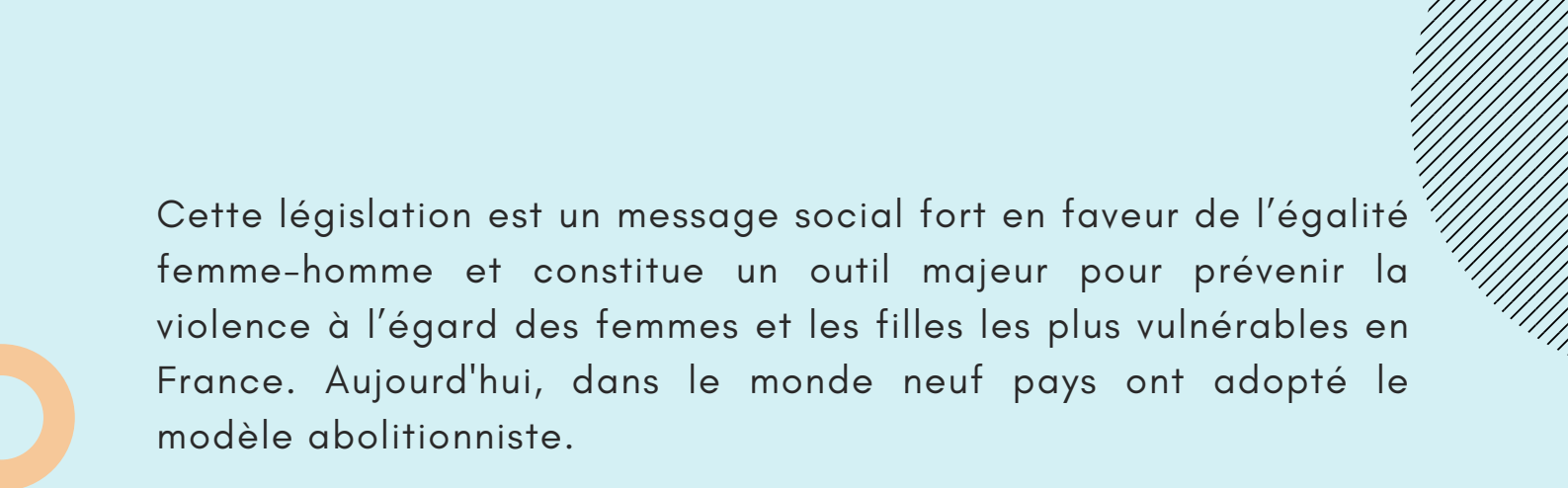
## RASSEMBLEMENT SUR LA NON-MARCHANDISATION DES FEMMES ET DES FILLES EN EUROPE & CONFERENCE DE PRESSE

*en soutien à la loi abolitionniste française mise en cause devant la Cour*

En février 2019, le Conseil Constitutionnel français consacre la constitutionnalité de *la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées*. Après avoir épuisé les voies de recours internes, les plaignant.e.s déposent aujourd'hui plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dans cette dernière, ils et elles allèguent que la France, en vertu de sa législation abolitionniste, viole des droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme.


La France a un engagement historique en faveur de l'abolition de la prostitution. Dès 1946, dans le contexte de l'après-guerre, la France adopte la loi Marthe Richard fermant les maisons closes sur l'ensemble du territoire. En 1960, elle ratifie la **Convention des Nations unies de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui**, un traité de droit international contraignant, qui énonce dans **son préambule "la prostitution [...] est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine"**. En 2016, la France, suivant l'exemple de la Suède et de la Norvège, adopte une loi cadre qui consacre la prostitution comme une forme de violence, garantit la dépénalisation de toutes les personnes prostituées, permet des parcours de sortie financés par l'État et inverse la charge pénale en criminalisant les acheteurs de sexe et les proxénètes.





Cette législation est un message social fort en faveur de l'égalité femme-homme et constitue un outil majeur pour prévenir la violence à l'égard des femmes et les filles les plus vulnérables en France. Aujourd'hui, dans le monde neuf pays ont adopté le modèle abolitionniste.

En septembre 2023, le Parlement européen dans une expression souveraine, la **Résolution Noichl**, appelle à l'extension du modèle abolitionniste français et à la mise en œuvre de ses différents piliers dans tous les États membres de l'UE. Dans cette continuité, en octobre 2023, la **Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes** publie une déclaration recommandant à la France d'intensifier ses efforts pour lutter contre la demande d'achat d'actes sexuels, de maintenir sa loi en l'état et de l'appliquer sur l'ensemble du territoire. Cet événement réunira un panel de représentant.e.s étatiques, parlementaires et de la société civile qui s'exprimeront en soutien à la loi française, actuellement reconnue comme l'un des modèles à suivre en matière de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humaines à des fins d'exploitation sexuelle.





## SIGNATAIRES:

- Coalition pour l'Abolition de la Prostitution
- Mouvement du Nid
- Fondation Scelles
- Amicale du Nid
- Osez le féminisme
- Réseau Européen des Femmes Migrantes
- Coordination Française du Lobby européen des Femmes
- Solidarité Femmes 39 19
- Réseau Féministe Ruptures
- Libres MarianneS
- Lobby Suédois des Femmes
- Women's Baltic Peacebuilding Initiative
- Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution
- Bündnis Nordisches Modell
- Resistenza Femminista
- ZéroMacho
- Regards de Femmes
- Elu.e.s contre les violences faites aux femmes
- RealStars
- Marche Mondiale des Femmes France
- Lobby Européen des Femmes



## CONTACTS PRESSE :

- **Jonathan Machler**

Directeur général - CAP International  
jonathan@cap-international.org  
+33651267771 ;

- **Héma Sibi**

Coordinatrice du plaidoyer en charge de l'UE -  
CAP International  
hema@cap-international.org  
+33698394074 ;

- **Céline Thiebault-Martinez**

Présidente de la CLEF  
presidence.clef@gmail.com  
+33673382667

- **Frédéric Boisard**

Chargé de Projet - Fondation Scelles  
frederic.boisard@fondationscelles.org  
+33684200537

- **Sandrine Goldschmitt**

Chargée de communication - Mouvement du Nid  
communication@mouvementdunid.org  
+33662536351



EUROPEAN WOMEN'S  
LOBBY  
EUROPEEN DES FEMMES



RESEAU EUROPEEN  
DES FEMMES MIGRANTES



ZÉROMACHO  
DES HOMMES CONTRE LA PROSTITUTION ET POUR L'ÉGALITÉ

